



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 9 Avril 2021

Etaient Présents : MM C. DUQUENOY – T. JOUVE – Mme C. BREANT
Mmes J. BOULNOIS – L. COTY – A. LAGASSE – I. LAMETA – D. LELOUP – A. VAUTARD
MM. J-L. HENNOCQUE – F.M RAOULT

Absents Excusés : Mmes M. CHEVALIER (pouvoir à C. BREANT), M. R. PEREZ (pouvoir à F.M RAOULT), M. PIGEOLET

Absente : Mme A. HORNOY

Formant la majorité des membres en exercice.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Anaïs LAGASSE

En présence de Mme Corinne TACK, secrétaire de mairie, chargée d'assister la secrétaire de séance pour la prise de notes.

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 et explique les nouveaux taux appliqués dus à la réforme de la taxe d'habitation (suppression de la taxe d'habitation). Pour compenser la perte de recettes pour la collectivité, l'état redonne à la collectivité les recettes qui était destinée au Département. Le taux de la part communale de 2020 est de 25,16 %, celui de la taxe départementale (2020) 21,54. Si l'on additionne les deux on trouve un taux de 46,70 %. Sur vos feuilles d'imposition de la taxe foncière ne devra figurer que la taxe communale, la taxe d'intercommunalité. La taxe départementale aura disparu.

Les taux d'imposition se présentent comme suit :

- Foncier Bâti : $(25,16+21,54) = 46,70 \%$
- Foncier non Bâti : 64,90 %

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - Ont voté Pour : 12
- - Ont voté Pour par mandat : 1
- - Ont voté contre : 0
- - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus : 0
- - Se sont abstenus par mandat : 0

Le conseil municipal décide de maintenir les taux de la part communale des années précédentes (25,16) en rajoutant le taux de la taxe foncière départementale de 21,54.

2. PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS COMMUNE ET COMMERCE 2021

➤ Monsieur le Maire présente le budget « **Commune** » pour l'année 2021.

La partie « COMMUNE » s'équilibre en dépense et recette :

- Pour le fonctionnement : 602.500 €
- Pour l'investissement : 242.000 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - Ont voté Pour : 12
- - Ont voté Pour par mandat : 1
- - Ont voté contre : 0
- - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus : 0
- - Se sont abstenus par mandat : 0

➤ Monsieur le Maire présente le budget « **Commerce** » pour l'année 2021.

La partie « COMMERCE » s'équilibre en dépense et recette :

- Pour le fonctionnement : 3.650 €
- Pour l'investissement : 2.000 €

DELIBERATION MISE AUX VOIX

- - Ont voté Pour : 12
- - Ont voté Pour par mandat : 1
- - Ont voté contre : 0
- - Ont voté contre par mandat : 0
- - Se sont abstenus : 0
- - Se sont abstenus par mandat : 0

3. AFFAIRES DIVERSES

*** Vente du bus scolaire**

Le bus scolaire est parti ce matin. La société Belgian Bus France est venue le chercher.

*** Travaux « Rue Ravine »**

La cheminée située au-dessus de l'appartement a été démontée par l'entreprise Rassaert.

*** Déjections Canines et Divagation de chiens**

Nous constatons une recrudescence des crottes de chien sur plusieurs trottoirs et espaces verts de la commune.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens, que des sacs pour récupération de déjections canines sont à disposition gratuitement en mairie.

Si nous ne constatons pas d'amélioration, un courrier sera envoyé aux propriétaires concernés.

De même, nous constatons une recrudescence de chiens divagants.

Je vous rappelle que la responsabilité édictée par l'article 1385 du Code Civil à l'encontre du propriétaire d'un animal est fondée sur l'obligation de garde, corrélatrice aux pouvoirs de direction, de contrôle et d'usage qui la caractérise.

Article : 1385 : Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût, sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20H30.

La Secrétaire
Anaïs LAGASSE

Le Maire
Christophe DUQUENOY